

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Pour les Fonctionnaires des Régions Dévastées

La question de l'indemnité spéciale de résidence

A la fin de la séance de samedi dernier, à la Chambre, mes collègues Cadot et Evrard, sur le budget des dépenses extraordinaires de l'Instruction publique, ont posé avec précision à la Commission des finances une question qui intéresse, d'ailleurs, non seulement les fonctionnaires de l'enseignement, mais tous les fonctionnaires des régions dévastées. — La question de l'indemnité spéciale de résidence qui leur a été accordée par la loi du 30 mars 1919.

De quoi s'agissait-il ? Le gouvernement avait demandé 10 millions pour l'année 1922. Les crédits accordés pour la présente année 1922, montant à 8.500.000 francs, ont été insuffisants et le Ministre a dû demander des crédits supplémentaires. C'est pour échapper à cette nécessité, qui rompt avec le relatif équilibre du budget ordinaire une fois voté, que sa demande avait été élevée à 10 millions.

La-dessus, la Commission des finances, au contraire, comme indication d'un resserrement des dépenses, avait ramené le crédit pour l'enseignement à 6 millions.

C'est à cette occasion que Cadot, sur le principe, Evrard, sur les modalités d'application, ont présenté des observations et finalement obtenu gain de cause. Ils ont critiqué, avec une documentation véridique, l'établissement des pourcentages échelonnés selon la circulaire du 8 avril 1919 et appuyés par M. Riillart de Verneuil et Louis Marin, ils n'ont pas eu de peine à établir l'incohérence et l'arbitraire du système d'attribution des indemnités.

A vrai dire, un moment, la thèse d'Evrard se retournait contre lui. Quand il se plaignait, d'une part, que le pourcentage du Nord fût supérieur à celui de la Marne, et d'autre part, qu'on tint compte non seulement du coefficient de dévastation, mais aussi de la cherté de la vie, il voudra bien convenir que si le pourcentage est supérieur dans le Nord industriel et est-ce précisé par la Commission à tort ou à raison — dans la Marne rurale, c'est précisément parce que la Commission a tenu compte des différences du coût de la vie dans l'une et l'autre région, et la variété des indemnités ne va point sans quelque arbitraire, leur égalisation absolue en créant une autre, plus simple, mais non moins grave.

La réponse d'Herriot, au nom de la Commission des finances, n'était pas sans danger.

— Le chiffre des crédits, disait-il, n'a pas d'importance, puisqu'il est forfaitaire. La Commission instituée au Ministère des Finances établit des barèmes, on multiplie par le nombre des intéressés et le chiffre total s'impose.

Je n'eus pas de peine à montrer à Herriot, d'un mot, que la réduction du crédit au budget serait, pour la Commission, une indication grave de réduction des barèmes. Il voulut bien en convenir, de sorte que le chiffre de 1922 fut maintenu.

Le Ministre des Finances, d'autre part, a recueilli les observations de détail qui lui ont été présentées par Evrard sur l'incohérence et la minutie vexatoire de certaines mesures administratives, — auxquelles il serait vraiment bon de mettre un terme.

En réalité, comme le faisait observer Léon Bérard, la discussion de ces crédits, portés à la rubrique « Services généraux des Ministères » n'est pas tant une affaire d'Instruction publique qu'une affaire des Régions Libérées. Tous les fonctionnaires relèvent du même régime, à quelque Ministère qu'ils appartiennent et c'est à M. Reibel que la question devra être posée dans son ensemble.

Bien engagée dans cette première passe, nous pouvons espérer qu'elle sera résolue avec lui.

DANIEL-VINCENT, Député du Nord.

Les débats de l'Affaire du cuirassé « France »

Lorient, 13. — La deuxième journée des débats de l'affaire du cuirassé « France » a été réservée aux témoignages.

Le capitaine de vaisseau Vallat, commandant le cuirassé « Paris », recut les signaux du « France » demandant d'envoyer toutes les embarcations.

Le témoin déclara avoir choisi, lui aussi, le passage de la Teignouse pour rentrer au mouillage de Quiberon, parce que ce chemin était plus court d'une heure et demie et qu'il était considéré comme absolument sûr.

Le pilote-major Tanguy Pierre, chargé pendant la guerre de convois à Quiberon, déclara avoir fait passer par la Teignouse, du 1er janvier à l'armistice, 635 navires, dont beaucoup de fort tonnage.

L'ÉNERGIE DES MARÉES

UNE EXPÉRIENCE INTÉRESSANTE

Une station d'essai d'utilisation de la houille verte va être créée dans le Finistère et le Nord aura bientôt la sienne

Depuis longtemps, le problème de l'utilisation de l'énergie marine préoccupe nos ingénieurs et nos savants.

Nombreux sont les systèmes proposés et brevetés, mais aucune application pratique n'a encore été réalisée ni même tentée sur un terrain étendu d'expériences.

La raison en est facile à saisir. La captation d'une force aussi mobile et variable que celle de la mer, se heurte à d'énormes difficultés techniques et financières.



M. RAIBERTI, Ministre de la Marine

Les chutes établies sur les cours d'eau ou de montagnes sont relativement aisées et économiques à exploiter, parce que leur débit est à peu près constant et ne varie guère qu'aux époques normales de crues ou de sécheresse.

On peut dès lors calculer les ouvrages et le matériel hydraulique nécessaires sur une moyenne dont la pratique a confirmé les tangibles modalités.

Par contre, les chutes artificielles que l'on se propose de créer pour utiliser les marées, présentent un maximum d'irrégularité, au point de vue hauteur et débit journalier et l'énergie utilisable apparaît aussi changeante que discontinue.

Au cours d'une marée ordinaire, la puissance utile varie dans le rapport de 1 à 4 et de 1 à 10 pour les grandes poussées déferlantes sur nos digues.

Il est démontré qu'il est impossible de réaliser pratiquement une chute de plus d'un tiers de l'amplitude maxima de la marée

et sa production d'énergie, du début à la fin, est totalement interrompue pendant un laps de temps variant de une heure à deux, sans exceptions.

S'inspirant de ces données expérimentales et scientifiques, de nombreux systèmes ont été présentés pour utiliser une force formidable, perdue dans des immensités.

Il serait oiseux de les produire ici, car ils comportent de nombreuses variantes résultant des circonstances géographiques locales, mais tous nécessitent de coûteux ouvrages munis de vannages importants.

Heureuse initiative

Comme nous l'avons dit, il n'existe actuellement aucune application pratique de captation d'une puissance importante d'énergie marine.

D'attrayantes études théoriques, des travaux de laboratoires, viennent seuls étayer une idée d'incalculable réalisation, pour ses effets dans le domaine industriel, agricole et toute la vie sociale en ses formes multiples de production.

Sur l'intelligente initiative de M. Raiberti, ministre de la Marine, agissant en complet accord avec le Ministre des Travaux publics, le Gouvernement, estimant que le moment est propice pour sortir du domaine aride de la théorie et tenter un essai d'envieure, a présenté à la Chambre un projet de loi ayant pour objet l'établissement et l'exploitation d'une usine marémotrice à l'Aber-Wrach, près de Plouguerneau.

Cette usine est destinée à servir de station d'essai pour les questions relatives à l'utilisation de la force des marées et à la production de l'énergie électrique.

Renvoyé à l'examen de la Commission des Mines et de la force motrice, dont font partie notamment Bastly, Maës, François Lefebvre, ainsi que MM. Georges Vandame, Lefebvre du Prey, Pasqual, Narcisse Boulanger, ce projet gouvernemental fut admis à l'unanimité dans son principe et, dans son ensemble, avec quelques réserves de détail portant sur les modalités d'application.

D'après l'exposé des motifs, l'usine de l'Aber-Wrach sera susceptible de fournir aux heures de pointe une puissance de 3.200 HP et une force minimum constante de 1.200 HP, représentant un total us économique annuel d'environ 400.000 kilowatts-heures.

Si, comme on l'espère, cette station d'essai donne des résultats suffisants pour permettre d'espérer mieux encore par des perfectionnements ultérieurs, le champ d'heureuses expériences s'agrandira et bientôt nos côtes du Nord seront dotées d'un organisme analogue, installé dans la région de DUNKERQUE.

L'expérience proposée doit être considérée comme un préjudice indispensable à l'exécution de travaux plus grandioses appelés à libérer notre industrie française de la lourde rançon prélevée, au préjudice de notre renaissance économique, par les charbonnages étrangers et les spéculateurs à l'atât de profits inouïs.

E. POLVENT.

La Chambre a poursuivi la discussion du Budget

Elle a voté les chapitres du budget des Beaux-Arts

La séance de l'après-midi, au Palais-Bourbon, a été consacrée hier à la suite de la discussion du budget des Beaux-Arts, dont tous les chapitres ont été adoptés.

M. YBARNEGARAY se plaignit que M. Gémier, directeur du Théâtre de l'Odéon, eût fait appel à la collaboration de Max Reinhardt, directeur d'un théâtre de Berlin et signataire du manifeste des 93.

Le ministre répondit que M. Gémier n'engageait l'État en aucune façon et qu'au surplus, on n'entendait pas M. Reinhardt sur une scène française tant que lui, Léon Bérard, serait chargé du département des Beaux-Arts.

MORUCCI demanda que l'accès des Musées fût gratuit, non seulement les jours de dimanche, mais encore le samedi, jour où de nombreux travailleurs bénéficient de la semaine anglaise.

PAUL-BONCOUR et M. DE MAGALON suggèrent l'idée qu'une partie des recettes fût consacrée à l'augmentation du nombre des gardiens.

Ce matin, suite de la discussion sur la taxation des farines.

La taxation des farines

Dans sa séance du matin, la Chambre avait abordé la suite de la discussion du projet de loi réglant les pouvoirs des préfets en matière de taxation de certains denrées alimentaires.

MM. LACOTTE, RUHL, LEVASSEUR, BARTHE, DE MORO-GIAFFEHI, ERNEST LAFONT, prirent successivement part au débat, qui fut, à certains moments, des plus vifs.

M. CHERON, une fois de plus, affirma que la loi actuelle permettait de frapper les spéculateurs, tout en épargnant les petits commerçants, qui étaient injustement traités.

Le ministre ajouta que le Gouvernement, pour augmenter la production et éviter les importations, devait se résoudre à taxer la farine, mais qu'il n'avait aucun enthousiasme pour les taxes. Bientôt, dit-il, des mesures analogues seront prises pour la viande.

La grève des ouvriers des tramways de Lille

Elle n'a pas été réglée par les employés du roulement

Nous disions hier, qu'à la réunion tenue lundi soir, dans une salle de l'estaminet de Galion, rue de l'Arc, les employés de la Cie des Tramways de Lille et de sa banlieue appartenant au service du roulement, avaient été convoqués par leurs camarades des ateliers et du service technique en grève depuis vendredi soir. Il s'agissait, on le sait, pour ces derniers, de demander aux waitmen et receivers, s'ils consentaient à se solidariser avec eux et à cesser le travail, dans le but de faire promptement aboutir leurs revendications.

Afin qu'aucune pression ne fut exercée sur quiconque, les assistants décidèrent de se prononcer sur cette question, à l'aide du vote secret. On connaît le résultat de ce vote que suivit la proclamation de « la grève générale ».

Cependant, mardi, quatre défections seulement se produisirent parmi les employés du roulement et le service des tramways s'effectua comme à l'ordinaire.

Ce résultat tout à fait inattendu, après le vote unanime de la veille, fut sérieusement commenté mardi soir, dans une nouvelle réunion tenue également au Galion, par les grévistes. Ces derniers, après que divers orateurs eurent pris la parole, décidèrent la continuation de la grève.

De nouvelles démarches amicales, furent en outre à nouveau tentées auprès des waitmen et receivers.

A l'issue de leur réunion, les grévistes précédés de tambours et de drapeaux de chasse ont parcouru en cortège quelques rues du centre de la ville, en assaut de cris divers les tramways qui passaient.

Ce soir, aura lieu à 18 heures, une nouvelle réunion.

Une mère criminelle eut son père comme complice

Melun, 12. — Le jeudi 23 novembre, dans le petit village de Pamfon (Seine-et-Marne) Mlle Lucie Binet, étoit avec une serviette un garçon né viable. Le père de Mlle Binet, M. Louis Binet, 67 ans, enterra le petit cadavre dans son jardin potager.

Les deux inculpés ont été mis en état d'arrestation.

L'ALMANACH

DE DISTRIBUION

« L'ÉGALITÉ »

est paru

Le plus illustré, le plus amusant

1 fr. 25

On y trouvera l'Oracle du Destin et une partie régionale complète

Réclamez-le à nos vendeurs

APRÈS L'AJOURNEMENT DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES

La France prendra seule des gages sur le Rhin

Cependant elle restera l'amie et l'alliée de l'Angleterre

Voici comment se présente la situation après l'ajournement au 2 janvier de la Conférence de Londres :

Sur la question des dettes interalliées, un grand pas a été fait. L'Angleterre, en réalité, a retiré la désastreuse note Balfour d'août dernier. Le fait seul que M. Bonar Law accepte la discussion de ces dettes et qu'il ne repousse pas le principe, est un fait du plus haut intérêt. C'est ainsi le signe de la bonne volonté marquée de son empreinte le nouveau cabinet britannique.

Sur la question des gages, qui a dominé toute la conférence de Londres, bien que le communiqué officiel soit muet, aucun accord n'est intervenu. Et c'est dans le gage de la Ruhr, dont l'Angleterre ne veut à aucun prix, que réside le plus gros obstacle à la réalisation de l'accord. La France entend occuper la Ruhr en vertu du droit d'hypothèque.

L'Angleterre s'y oppose pour une raison purement sentimentale, traduite partout en deux mots : inutile et dangereuse.

M. Poincaré a réservé la liberté d'action de la France

Avant son départ pour Paris, où il est rentré mardi après-midi, M. Poincaré a tenu à Londres, les journalistes français et nous a fait quelques déclarations qui peuvent se résumer ainsi :

« Au cours de nos conversations, nous n'avons discuté à fond que la question de la note allemande et celle des dettes de guerre interalliées européennes. Notre unanimité à rejeter la note allemande, prouve que nous sommes tous d'accord pour ne plus nous contenter de mots de promesses vagues de la part de l'Allemagne. C'est là une constatation hautement encourageante. »

« Sur le sujet des dettes, un grand pas a été accompli. D'autre part, si, à Paris, on a donné l'assurance que la question pouvait être abordée en dehors de l'Amérique. D'ailleurs, le premier-ministre anglais s'expliquera incessamment à cet égard, aux Communes. »

« Je tiens cependant à dire, pour préciser un point relatif à l'amputation des bons G, que je ne m'oppose à cette annulation que jusqu'à concurrence du montant de la dette française envers la Grande-Bretagne. »

« Nous n'avons pas discuté à fond la question des gages. Elle sera reprise au cours des entretiens de Paris, au début de janvier. J'ignore si le point de vue français sera adopté. Mon impression, c'est que, sous sa forme actuelle, il a peu de chances de l'être; mais j'ai réservé la pleine liberté d'action de la France à ce sujet et, si un accord ne s'établissait pas, la constatation du désaccord n'entraînerait pas la rupture de l'Entente. D'autre part, si, à Paris, on parvient à s'accorder sur un programme, on convoquera immédiatement une conférence plénière, à laquelle participeraient tous les pays intéressés, et qui pourrait avoir lieu, soit à Bruxelles, soit à Paris. »

« La France seule, au besoin, fera respecter ses droits »

Aux déclarations de M. Poincaré, on croit devoir ajouter ce commentaire, donné par une personnalité autorisée :

« La France, en janvier, prendra des gages sur le Rhin. »

« L'Angleterre ne les prendra pas. »

« Cependant, la France et l'Angleterre, resteront amies et alliées. »

« Elles collaboreront ensemble à Lausanne et ailleurs; elles travailleront au rétablissement de la paix. »

« Il n'est pas nécessaire, pour que les

deux nations fraternisent, qu'elles marchent au même pas cadencé sur la même route; il est seulement nécessaire qu'elles tendent au même but et qu'elles ne se harcèlent pas de soupçons, le long du grand chemin de la vie. »

« La France est à bout de patience. Après l'avoir envahie et ruinée, on l'a lantermée on l'a bâtonnée. Elle fera, au besoin, sentir, respecter ses droits. »

Quand M. Poincaré s'expliquera-t-il ?

Paris, 12. — En présence des incidents qui viennent de se produire à la réunion des ministres Alliés à Londres, on se demande, à la Chambre, quand et comment il sera possible d'obtenir du président du Conseil des explications au sujet de cette conférence.

La Commission des Finances en particulier est prête à fournir à M. Poincaré l'occasion de s'expliquer devant la Chambre aussitôt qu'il le jugera possible.

M. Bonar Law a parlé devant les Communes de la question des dettes

Londres, 12. — A la Chambre des Communes, M. Kenworthy ayant demandé si le gouvernement avait l'intention de faire, avant la session actuelle, une déclaration au sujet des réparations allemandes ou de l'application de sanctions à l'Allemagne par le gouvernement français, M. Bonar Law a répondu : « Ainsi que la Chambre le sait, les conversations qui ont eu lieu à Londres, doivent être reprises à Paris en janvier. »

« Dans ces circonstances il ne me sera pas possible de parler des discussions qui ont déjà eu lieu. »

« Toutefois il est un sujet, la question des dettes européennes et alliées, dont on a fait mention dans la presse et comme on peut considérer cela dans une certaine mesure comme une déviation de notre politique précédente, je crois qu'il est préférable de rapporter à la Chambre, autant que je le puis, les paroles que j'ai employées. J'ai dit qu'il ne serait pas juste qu'un règlement fut effectué de fait, alors que nous voyons le seul pays allié qui paierait virtuellement une indemnité. »

« Ce qui me semblait juste, était d'évaluer le montant total obtenu de l'Allemagne et de dire : « Comme vous n'obtenez pas de l'Allemagne tout ce à quoi vous vous attendez, nous devons réduire nos créances. »

« Four cette raison et je crois que c'est une chose importante, j'ai ajouté : « Si nous voyions quelque chose de plus raisonnable, complet avec la perspective que ce règlement aurait un caractère définitif, nous serions disposés à courir un certain risque que ne pas recevoir, en fin de compte, avant des Alliés et de l'Allemagne que nous pourrions avoir à payer à l'Amérique. »

« Mais j'ai également ajouté qu'il serait inexact de faire de pareilles concessions, si la question toute entière devait être ouverte à nouveau. »

M. Kenworthy demanda si cela signifiait qu'aucune déclaration ne serait faite jeudi prochain.

M. Kenworthy ajouta : « Est-il possible que la France applique la sanction avant que la Chambre des Communes ait l'occasion de discuter la question ? »

M. Bonar Law répondit : « Sans aucun doute, de nombreuses questions me seront posées au cours du débat, jeudi prochain. »

« Je ferai de mon mieux pour y répondre, sans mettre en péril le succès des conversations ultérieures. »

Un drame sanglant entre « fils à papa »

L'un a frappé l'autre de quatre coups de couteau

Clermont-Ferrand, 12. — Depuis longtemps des fabricants de coutellerie de Thiers, MM. Béchon-Gironde, père et fils, sont en difficulté avec la banque Guionin. Il y a quelques mois, M. Guionin père avait fait condamner par diffamation, par le tribunal correctionnel, le fils Béchon-Gironde.

Au cours de leurs multiples procès, les Béchon-Gironde avaient dû céder en nantissement à banquiers un immeuble abritant un de leurs ateliers. M. Guionin n'étant pas payé, avait décidé de faire expulser de ce local les débiteurs récalcitrants.

L'opération devait avoir lieu aujourd'hui, mais hier soir, vers 6 heures, à la sortie des bureaux de la banque, le fils Béchon-Gironde, âgé de trente ans, guetta le fils Guionin, du même âge que lui, et lui porta deux coups de couteau, le blessé étant à terre, « a coupé le frappa de deux autres coups de couteau et s'enfuit. »

Il alla aussitôt informer son père de son acte.

Tandis que des passants et des employés de la banque relevaient M. Henri Guionin et le transportaient à son domicile, le fils Béchon-Gironde, accompagné de son père, alla se constituer prisonnier.

L'état de la victime est des plus graves. On désespère de la sauver.

L'Angleterre va construire deux nouveaux cuirassés

Londres, 12. — M. Bonar Law a annoncé hier soir à la Chambre des communes, que le gouvernement a décidé de construire deux cuirassés de ligne, comme il y est autorisé par le traité de Washington.

Un drame d'amour en Cour d'Assises

La femme et l'amant qui tuèrent le mari seront pendus

Londres, 12. — Hier a pris fin à Londres un procès qui a passionné l'opinion publique toute cette semaine, à un degré extraordinaire. Un jeune homme, nommé Bywaters, âgé de 20 ans, était accusé d'avoir assassiné M. Thompson, avec la complicité de la femme de celui-ci, Edith Thompson, 28 ans, dont il était l'amant. Au cours des débats, Bywaters a constamment cherché à innocenter sa maîtresse, femme au caractère romanesque et passionné. C'est bien, en effet, une atmosphère de roman qui se dégage de la correspondance échangée entre ce deux amants. Mais Mme Thompson était accusée d'avoir, à l'instigation de Bywaters, essayé, elle aussi, d'empoisonner à plusieurs reprises son mari. Ces tentatives ayant échoué, c'est alors que Bywaters se décida à tuer à coup de couteau le mari gênant. De nombreuses lettres établissent cette participation à l'assassinat.

La question était de savoir si Mme Thompson serait reconnue coupable par le jury, et condamnée, en conséquence, à partager le pain du meurtrier. En dépit des affirmations de Bywaters, qui prétendit assumer toute la responsabilité du crime, le jury a reconnu Mme Thompson coupable de meurtre et l'a condamnée à mort, après deux heures de délibérations. Plusieurs femmes seules s'élevèrent à l'occasion du jugement.

On aura une idée de l'émotion soulevée par ces débats lorsque l'on saura que l'assassiné avait été tué au moment où il se trouvait dans un train en route pour son travail, attendant l'ouverture des portes. En prévision de la dernière audience, un grand nombre de femmes s'étaient massées contre les portes de dimanche, à l'issue de l'après-midi. Vingt-deux heures d'attente et les dévouements pas.